

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------|-------------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois 18 fr. 50 | 6 mois 28 fr. | 1 an 45 fr. |
| Autres départements | 3 mois 20 fr. | 6 mois 30 fr. | 1 an 48 fr. |

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | 3 fr. 50 |
| » 2 ^e page | 6 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

A DES DÉNIGREURS

Il en est qui demandent parfois, d'un ton qui veut être railleur, quelle est la politique du gouvernement. Avec une voix sucrée de fiel, on les entend chuchoter : « Mais enfin que veut faire le Maréchal ? »

Il devrait suffire de les renvoyer à la lecture attentive de son récent Message. La politique générale du nouveau gouvernement y est exposée en long et en large, dans son esprit et dans son fait. Politique extérieure, politique intérieure, politique économique, tout y est dit en termes clairs. Jamais, depuis longtemps, un gouvernement n'avait pris soin d'informer le public, de lui expliquer avec autant de netteté ce qu'il veut faire et comment il veut le faire. Et comme ce gouvernement n'est pas « démocratique » à la mode de ces messieurs, il respecte trop le peuple français pour lui mentir.

En même temps qu'une profession de foi, comme on disait avant, en même temps qu'un exposé de principes, ce Message est un programme et un plan d'action. Qu'on y trouve à reprendre, cela est toujours facile — plus facile que de faire mieux. Mais qu'on prétende ne pas le voir, c'est avouer soi-même qu'on est aveugle du cerveau !

S'ils ne l'ont pas lu avec l'attention que mérite un document de cette importance, ils n'ont pas à se plaindre de ne pas connaître ce qu'il contient ; s'ils ne veulent pas prendre la peine de s'instruire qu'ils acceptent de paraître ce qu'ils sont : des ignorants qui veulent quand même parler de ce qu'ils ne savent pas.

S'ils l'ont lu et compris, ils ne peuvent pas dire ou insinuer sans mentir que le Maréchal ne sait pas au juste ce qu'il veut, qu'il bat les buissons au hasard, qu'il n'a pas de direction fixée, bref qu'il n'a pas de politique.

Eux, ils en avaient une direction : c'était celle de l'abîme. Eux, ils en avaient une politique : c'était celle du désastre.

Car, enfin, on est bien obligé de le leur rappeler. La situation désespérée où se trouvait la France quand le Maréchal a pris le pouvoir n'était pas son œuvre. On ne lui a laissé que des ruines et ce n'est pas à ceux qui les ont faites de lui reprocher sa prétendue lenteur à les réparer.

On l'a appelé au secours de la plus grande défaite que la France ait jamais subie et ceux qui l'ont mise là sont mal qualifiés pour demander comment on va l'en sortir. Les pompiers n'ont pas de conseils à recevoir des incendiaires.

Voilà bien en effet la seule supériorité dont puisse se targuer le régime parlementaire, c'est qu'aucun autre avant lui n'avait mis la France aussi bas. Sous sa direction et grâce à sa politique, notre pays a atteint, si l'on peut dire, le sommet de la déchéance. Oh ! à cet égard, il ne craint aucune comparaison. Il est le champion incontesté de la honte et de l'humiliation nationales. Plus tard, quand les historiens futurs, embrassant le cours des destinées françaises, auront à désigner le temps où notre pays aura été livré aux pires malheurs par l'incapacité et la misérable incurie de ses gouvernants, ils ne pourront pas hésiter : c'est la République parlementaire qu'ils marqueront de ce sceau infamant !

Ils devront dire aussi que si Pétain n'était pas venu, s'il n'avait pas réussi à limiter l'étendue de ce désastre, celui-ci aurait tout emporté. La totalité de notre pays serait tombée aux mains de l'ennemi. S'il reste encore un peu de territoire relativement libre ; s'il subsiste, émergeant au-dessus de l'invasion, un carré de sol national où l'on puisse parler et penser français ; si tout espoir de renaissance ne nous est pas enlevée, c'est à Pétain que nous le devons.

A ces bons messieurs qui demandent ingénument où sont les actes, où est la politique du gouvernement, on peut et on doit répondre que cela suffit à lui créer un titre à l'éternelle reconnaissance des Français. D'avoir empêché que le nom même de notre pays fût effacé de la terre, de nous avoir gardé comme un suprême refuge, cette cime élevée où brille encore une leur française qui rappelle au monde que la France n'est pas morte, c'est un incomparable service grâce auquel nous avons pu garder la seule chose sur qui nous pouvons compter : l'espoir dans l'avenir et les moyens de le faire meilleur.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Question de chasse.

J'entendais l'autre jour formuler cette observation que depuis l'ouverture de la chasse on voit très peu de gibier en vente chez les marchands. On prévoyait pourtant que la saison serait favorable puisqu'il y a presque autant de chasseurs qu'avant et que le gibier n'ayant pas été détruit pendant deux saisons devait être plus abondant.

On en cherchait les raisons et on donnait peu de convaincantes. Les uns l'attribuaient au braconnage qui sévit, paraît-il, furieusement et qu'il faudrait chasser plus encore que le gibier. Possible.

Les autres aux destructions faites pendant ces mois où nos campagnes surpeuplées auraient été dévastées par des ravageurs. Peut-être.

Mais le motif n'en serait-il pas simplement celui-ci : que le gibier rapporté par le chasseur fournit un supplément de nourriture, non soumis aux cartes de

rationnement, que la ménagère apprécie d'autant plus qu'elle garde pour la famille au lieu de le vendre au marchand ?

Je me hasarde à le suggérer, mais, comme je ne suis pas chasseur, mon avis ne fut pas pris au sérieux. Il paraît que, seuls, les chasseurs sont véridiques.

Changement de mœurs.

Je n'en sais pas plus que vous sur la nouvelle qui nous arrive de Belley, à savoir que le sous-préfet a fait mettre en prison tous les bouchers de la ville parce qu'ils avaient décidé de protester contre la taxe en fermant leurs boutiques. Matière de dire : Ah ! c'est comme ça, eh ! bien, la population sera privée de viande !

Je la prends comme elle nous est donnée. Telle qu'elle est elle prouve simplement qu'on n'est pas encore habitué chez nous à cette idée qu'il y a quelque chose de changé, et que c'est un délit de vouloir, sous un prétexte quelconque, grève, lock-out ou fermeture de boutique, rompre en visière avec la loi et brimer le public qui n'en peut, mais.

Ce sont pourtant des habitudes qu'il faudra prendre !

INFORMATIONS

La répression des menées communistes dans la Loire

Sur les instructions de M. Peyrouton, ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le préfet de la Loire a fait procéder, dans la journée du 16 octobre, à de nombreuses perquisitions — au total 129 — chez les principaux militants du parti communiste du département de la Loire.

Cinq individus ont été inculpés ; soixante-dix ont fait l'objet d'un arrêté d'internement.

Les inondations en Catalogne

La situation s'est améliorée légèrement en Catalogne, où les rivières sont en dérive.

On commence à peine à mesurer l'étendue de la catastrophe, sans exemple de mémoire d'homme dans la région. On estime aujourd'hui à plus de 320 le nombre des noyés ou disparus, et il y a presque autant de blessés. 6.000 personnes sont sans abri. Les dégâts sont évalués à une centaine de millions de pesetas. Des secours s'organisent dans toute l'Espagne pour les sinistrés.

Les raids anglais sur l'Allemagne et l'Italie

La radio allemande apprend que l'aviation britannique a de nouveau bombardé des objectifs non militaires, à Berlin.

Des bombes sont tombées dans les quartiers ouest de la ville. Un immeuble a été complètement détruit. Le bombardement a fait un certain nombre de tués et de blessés.

D'autre part, Londres annonce que la R.A.F. a poursuivi ses raids sur l'Italie du nord. Des appareils ont survolé et bombardé les usines Pirelli, les manufactures de matériel de guerre de Sesto-San-Gianni et les hauts-fourneaux qui se trouvent dans la région d'Asse. Les dégâts causés seraient considérables.

Pertes de la marine marchande anglaise

L'Amirauté communique : Les pertes de la marine marchande britannique pendant la semaine qui s'est terminée le 14 octobre ont été de 63.000 tonnes. Ce total comprend 7 navires britanniques, 3 navires alliés et 3 neutres.

Dans le Proche-Orient

M. Knatchbull-Hugessen, ambassadeur de Grande-Bretagne, a en ce moment des entretiens à Istanbul avec des membres de la légation britannique de Bucarest. Récemment, il a eu également des entretiens avec son collègue de Sofia, qui est reparti.

M. Knatchbull-Hugessen est reparti mercredi pour Ankara, où il a retrouvé, comme on sait, M. Eden.

En Turquie

La réunion de la grande Assemblée nationale est fixée définitivement au 1^{er} novembre.

On confirme qu'à cette occasion, le chef de l'Etat prononcera un important discours politique.

Arrestation de M. Beck

Le colonel Beck, ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne, a été arrêté dans les environs de Bucarest.

Muni d'un passeport britannique, il se préparait à passer la frontière.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du maréchal de France, chef de l'Etat. Le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a rendu compte des travaux du conseil de cabinet du 21 octobre.

Le ministre secrétaire d'Etat à la marine a fait approuver la loi définissant le statut du marin.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances a fait approuver un projet de loi modifiant et codifiant le régime des prix et des projets d'ordre financier : l'un établit des dégrèvements d'office, un autre crée une taxe de luxe, deux autres sont destinés à réduire l'emploi des billets de banque. Le conseil a approuvé un projet de loi destiné à régler la question des œuvres scolaires et post-scolaires, ainsi qu'une convention d'échanges d'œuvres d'art avec l'Espagne.

Le conseil a décidé qu'en raison du deuil de la patrie, le travail ne sera pas arrêté pendant la journée du 11 novembre. Des cérémonies du souvenir pourront avoir lieu.

Campagne électorale aux Etats-Unis

Une dépêche de New-York au D.N.B. annonce que le président Roosevelt a fait savoir à M. W. Wilkie, candidat républicain à la présidence, qu'il ne lui était pas possible d'accéder à son désir d'engager avec lui un débat public le 30 octobre à Baltimore.

La marine américaine

Le secrétaire d'Etat à la marine, le colonel Knox, a déclaré, au cours d'une visite d'inspection des chantiers navals de New-York, que « dans tous les domaines, on est en avance sur l'horaire prévu » dans le programme de réarmement américain.

Il a ajouté : « J'espère que notre marine n'aura jamais à faire usage de sa force qui est la plus grande du monde. »

Les Etats-Unis entreront en guerre

Dans le « Telegrafo », un journaliste notoire, M. Ansaldi, déclare qu'il est probable que les Etats-Unis entreront en guerre au printemps pour assurer leur domination sur l'Angleterre, car, déclare-t-il, « la capitale de l'Angleterre n'est plus Londres, mais New-York ».

EN PEU DE MOTS...

— Le « Journal des statistiques » annonce que la population italienne s'élève à 44.935.844 habitants au 30 septembre dernier.

— Les dépenses de guerre pour l'année 1940 seront liquidées à 133 milliards.

— La police de sûreté a arrêté un nommé César Barba, 39 ans, Italien, à la suite de plaintes portées par les trésoriers-payeurs de plusieurs départements du Sud-Est. Il avait réussi à se faire payer 13 fois une rente d'invalidité de 1.350 francs.

— Le décret du 13 mai 1939 instituant les Conseils départementaux des sports, loisirs et de l'éducation nationale, est supprimé.

— Les conseils municipaux des communes de Pibrac et de Burgalays sont suspendus jusqu'à la cessation des hostilités.

CES BACHELIÈRES...

Des journaux, ce matin, s'empressent — presque — de listes de bacheliers d'octobre. Au long de ces listes, beaucoup de noms de jeunes filles...

Un jour se lèvera peut-être où le nom des femmes sera publié dans les journaux parce qu'elles auront donné un quatrième enfant à leur époux et à la patrie, parce que, de l'aveu unanime, leurs enfants seront les mieux élevés ou parce que leur maison sera la mieux tenue dans le village. Nous avons le devoir de nous rendre compte que rien de tout cela n'est incompatible avec le baccalauréat.

Quelles étaient les aspirations ou les ambitions des jeunes filles qui viennent de conquérir un diplôme dont la fortune singulière est d'être d'autant plus envié qu'il est plus répandu ? Mon Dieu elles n'avaient ni aspirations, ni ambitions. Dociles, elles suivaient le grand courant et ne se préoccupaient pas, même confusément, ayant collectionné les succès universitaires, de précipiter les progrès du féminisme ou d'agir utilement sur l'évolution de la société : ce qui, après tout, n'est pas forcément la même chose.

Une délicieuse adolescente de mes voisines, récompensée ainsi avec un juste éclat de ses mérites scolaires dans la cité bien fameuse de Tulle, préparait le redoutable examen à l'ombre des pacifonnes. Elle ne se répandait pas en paroles. Elle se contentait d'être harmonieuse et méditative. Qu'elles sont aimables aussi, les jeunes femmes sans exhubérance !

Son livre d'Histoire était quotidiennement près d'elle, sur une petite table. Elle confessait que l'histoire n'avait pas sa prédilection, parce que, disait-elle, il y a toujours et toujours des changements. Elle ne se demandait pas si certains changements ne s'imposent point. Les changements n'étaient pas de son goût. Voilà. Elle constituera dans le monde prochain un élément précieux — et charmant — de stabilité.

Elle parfois elle consultait d'un regard de coin son manuel. Mais elle ne cessait pas de tricoter un chandail. Les circonstances, d'ailleurs cruelles, ont jeté les femmes dans la voie féconde du tricotage. Cette jeune candidate, pensant à son examen, ne se désistait pas de penser à son tricot... Elle est bien raisonnable, la jeune fille qui fait la part des choses et des occupations et n'estime pas que la victoire au baccalauréat puisse dominer totalement sa vie.

Reque mention. Les honneurs du triomphe au jardin. Elle a la supériorité de ne pas être plus exubérante, écartée du manuel et reprend le crochet. Dans quelques années, entourée de ses enfants, elle fera encore du crochet et leur conta ce qu'elle avait écrit dans sa belle composition sur les apports du romantisme. A la conter, elle éprouvera une gentille satisfaction un peu vaine. Cependant, elle sera heureuse, au fond, parce que le tricot l'aura emporté sur le bachelot. [Du « Temps »].

J. ERNEST-CHARLES.

Chronique du Lot

AUX CORPS SAINTS DE DURAVEL

Dimanche dernier, je me suis offert une promenade à bicyclette dans la forêt du décor automnal, roulant comme sur un billard dans nos larges artères de la vallée du Lot.

Un tel déplacement pour satisfaire une lancinante curiosité, car j'avoue, à ma grande confusion qu'en consacrant à mon ouvrage « La Route du Vin de Cahors » plusieurs pages sur Duravel et ses corps saints, je n'avais encore jamais eu l'occasion de contempler ces reliques dont la vue n'est offerte aux pèlerins que tous les cinq ans, jour d'ostensions à l'occasion de la fête patronale de St-Hilarion.

Je tenais donc à confronter le texte de Maleville, que j'avais cité, avec la réalité des faits et j'ai pu me rendre compte que saint Hilarion, saint Agathon et saint Piamont conservent toujours dans leur sarcophage le même état qu'ils avaient au début du XVIII^e siècle, après un funeste incendie, dû à l'imprudence d'un trop zélé pèlerin dont le cerge enflamma les riches étoffes orientales qui paraient ces corps momifiés, selon la pratique païenne-égyptienne.

Le sarcophage débarrassé de son couvercle laisse voir, sous une glace, en ce jour privilégié, les corps des saints dont l'aspect est vraiment impressionnant surtout si l'on veut bien s'attarder à en détailler la musculature, la dentition et notamment l'expression encore céleste de la tête de saint Piamont si bien conservée dans ses bandelettes.

Mais l'église de Duravel a une autre réelle attraction dans son architecture et j'ai eu précisément la chance de trouver chez lui M. Rey, le distingué professeur d'art de l'Université de Toulouse, dont la science archéologique fait, comme on sait, autorité. Pendant plus d'une heure, le maire de Duravel me promena de pierrier en pierrier, de la crypte au sanctuaire et aux chapelles, me détaillant tout l'énumérant intérêt des scènes bibliques gravées dans la pierre et dans l'ornementation néo-romane et carolingienne.

M. Rey a déjà fait éditer sa documentation en un opuscule monographique à la suite d'une sensationnelle communication au Congrès archéologique de France qui, en 1937, voulut bien visiter le Quercy, tout comme son Eminence, le Cardinal Verdier vint estamper Duravel d'une visite d'un Prince de l'Eglise.

J'aurais eu vraiment quelque scrupule à déranger, pour moi seul, M. le professeur Rey, mais voilà que notre tête à tête se transforma spontanément en une visite-conférence puisque une centaine d'auditeurs, dont pas mal d'écoles, se groupèrent autour de nous en une vague qui finit par nous submerger. Au nom de tous ceux qui partageront ainsi l'intérêt d'une si prenante exposition, tout comme en mon nom personnel, j'exprime toute notre reconnaissance à l'érudit conférencier.

Et puisque l'histoire locale semble prendre enfin la place légitime qu'elle aurait dû toujours avoir, je ne saurais trop engager les instituteurs et les institutrices de la région à conduire leurs élèves à l'église de Duravel après s'être eux-mêmes documentés dans l'opuscule de M. Rey, qu'ils trouveront à Cahors, à la librairie Francis.

Ils auront là une excellente occasion de leur montrer mieux que dans les manuels, une page d'histoire écrite sur la pierre et qui met, en saisissante évidence, ce que furent l'activité manuelle et le génie artistique de ces artisans du Moyen Âge, supérieurs aux ouvriers de notre époque que la machine a si déplorablement transformés, pour la plupart, en vulgaires automates du travail en série.

L'observation des chapiteaux et des ferronneries de l'église de Duravel doit suggérer aux futurs artisans ruraux le culte de la beauté, le goût du travail bien fait qui inspirèrent à nos ancêtres quercynois des œuvres vraiment géniales.

Ernest LAFON.

TRAINS DE RAPATRIEMENT

La S.N.C.F. communique : La S.N.C.F. mettra en marche, les 25, 28 et 30 octobre, des trains de rapatriement payants, au départ de Toulouse (14 h. 50) sur Paris.

Les inscriptions sont acceptées dans les gares pour les trains du 28 et du 30 octobre. Il est recommandé aux intéressés de se munir de certificats de rapatriement de leur Mairie de refuge.

L'attention des réfugiés est rappelée par le fait que les rapatriements massifs pour zones autorisées doivent être terminés le 31 octobre.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de deux steno-dactylographes auxiliaires aura lieu à la Préfecture du Lot, lundi 28 octobre 1940, à 14 h. 30.

Prière à toutes les candidates de se faire inscrire au secrétariat général de la Préfecture avant le 27 octobre, en produisant toutes références utiles.

LA REPRISE DU TRAVAIL AUX CHAMPS

De notre correspondant de Saucy :

Les vendanges sont terminées sur notre plateau ! Le futur vin fermente, mais le vin nouveau n'est pas encore à point pour être goûté. Que sera-t-il ? Ni bon ni mauvais probablement. Ce que nous savons bien, c'est que la récolte n'est pas abondante. Rien ne fait la joie de nos campagnes, pas même l'effaillage du maïs, la « despanouilhado », qui, par ces soirs d'automne, portait la gaieté, à tour de rôle, dans les fermes. On goûtait, dans la joie, le vin généreux qu'on venait de récolter. Maintenant on s'en aide de même mais avec un grand calme.

Malgré tout, pour nous, qui sommes un peu observateur, nous voyons, nous constatons un élan de travail se manifester parmi nos braves agriculteurs. Ils disent qu'il ne faut pas que la prochaine récolte soit pareille à celle qui vient de passer, et, sans faiblesse, on se met résolument à la besogne.

Ce sont les emblavures qui commencent à absorber l'effort quotidien. On sélectionne la future semence et on met la terre en état de la recevoir.

Nous ne pouvons terminer notre exposé sans citer un passage d'un poème de notre Paul Froment qui présente le travail d'avant l'hiver. Cela tombe d'autant mieux que « Lengou mairalo » revient à l'honneur. Lisez :

Es Pours que j'itan sul campestre en labour
La seumaguel pas, qu'embe nostro susour
Fasén creisse ; é tou fier laurairé
Canto darré sous béus que han sans se pressa,
Counno sé d'autres cots éron à trigoussa
Quaque rei fegnan pel terrairé.

Et l'amo s'ennergis, tristo counno lou ten :
Sereco un rai de soulet din l'ombro qui s'tend.

Oui, mon brave poète, après tant de malheurs, le paysan voit le rayon de soleil qui lui redonnera la tranquillité sinon la fortune.

LA RÉPARTITION DE L'HUILE

Matières grasses. — Le public est informé qu'en raison de la diminution des attributions d'huile fluide accordées au département pour le mois d'octobre, la quantité à dériver à chaque consommateur a dû être ramenée à 100 grammes.

En conséquence, et pour la période allant du 21 octobre au 17 novembre inclus, l'huile ne pourra être délivrée par les détaillants qu'en échange des deux tickets de 50 grammes de la carte d'alimentation (feuille blanc, matières grasses). Les tickets de 20, 10 et 5 grammes du même feuillet pourront être attribués indistinctement à l'achat des beurres, margarine, saindoux, graisse végétale.

LE NOUVEAU SERVICE DES TRAINS

La S.N.C.F. communique : Après les modifications que la S.N.C.F. avait dû apporter au Service des trains de voyageurs, de nouvelles éditions des Indicateurs ont été exécutées dans un délai extrêmement court.

La S.N.C.F. informe le public que les Indicateurs qui sont mis en vente dans ses gares comportent les toutes dernières corrections.

LE SAVON POUR LES COIFFEURS

Les coiffeurs du département du Lot peuvent obtenir, dans la mesure jugée possible par les services du Ravitaillement, une quantité de savon de Marseille destinée au blanchissage du linge qu'ils emploient dans l'exercice de leur profession.

Ceux qui ne l'ont déjà fait peuvent faire la demande à M. Lesieur, Président du Syndicat, 5, rue Wilson, à Cahors, en mentionnant, leurs nom, prénoms, adresse, numéro d'inscription au Register des Métiers et d'une façon scrupuleusement exacte, le nombre de personnes employées couramment dans leur salon de coiffure.

Pour tous les autres produits savonneux, une réglementation est en cours, qui nous l'espérons nous permettra d'exercer dans les conditions à peu près normales. — R. LESTOUR.

FABRICATION DES VINS DE 2^e CUVÉE ET PIQUETTES

De la Direction des Services Agricoles : La loi du 15 juillet 1940 autorise la fabrication des vins de sucre qu'avec des moûts de raisin concentrés à 10 0/0. Il ne peut donc être employé de sucre pour cet usage.

Un décret du 14 septembre donne les directives pour la préparation et l'utilisation des moûts de raisin concentrés pour la fabrication des vins de 2^e cuvée et indique comme adresse pour offres et demandes :

Monsieur le Président du Groupement d'Importation et de Répartition des moûts de raisin concentrés, 13, rue Pradier, à Nîmes (Gard).

Les agriculteurs qui désireraient se procurer des moûts de raisin concentrés doivent s'adresser au Groupement ci-dessus.

CAHORS

A PROPOS D'ARBRES ABATTUS

M. Maurelle, ingénieur à Cahors, nous adresse la lettre suivante, que nous publions bien volontiers.

« Dans un écho du Journal du Lot, vous dénoncez l'abominable spectacle qui se joue en s'est livré ces jours derniers sur le boulevard Gambetta, en abattant deux des plus beaux platanes de cette avenue royale et qui descend de la Barre à St-Georges. « Je partagerais volontiers votre indignation si, comme vous le supposez, on les avait abattus sans raison valable, parce qu'ils portaient ombrage à ce que je ne sais qui... « Les plantations en bordure des routes sont le plus souvent utiles et agréables; il arrive cependant qu'elles sont encombrantes et dangereuses. Elles enserment la route dans des limites trop étroites pour la circulation automobile, surtout dans les virages; elles masquent les obstacles et rendent extrêmement dangereux certains tournants, certains carrefours. Quand elles sont très vieilles, elles risquent, par grand vent, de s'abattre sur la route ou sur les maisons voisines. L'Administration, qui protège les plantations par une réglementation sévère, fait alors un devoir à ses fonctionnaires d'arracher leurs arbres dangereux ou encombrants. J'imagine que vous pensez avec moi que c'est très bien ainsi. « Alors, ne vous étonnez pas si l'on abat de temps en temps un vieux ormeau qui de regard on a vu de Paris et si l'on le remplace par un petit gros comme un manche à balai ». Le pieu deviendra un bel arbre... « Ne vous indignez pas qu'on ait récemment abattu, près de la place Thiers, deux gros platanes. Ces arbres, à l'endroit le plus étroit du boulevard, étaient si fortement penchés que souvent des véhicules volumineusement chargés en heurtaient le tronc. « J'ajoute que le bois de ces arbres abattus est destiné aux indigents de la ville qui risquent, hélas ! d'être cruellement éprouvés ces hivers. « Cette réflexion finale n'est pas hors de propos. Elle prouve que l'Administration n'est pas insensible à tout, comme on se plait trop à le dire. — J. Maurelle »

Nous avons eu plaisir à lire la lettre du distingué ingénieur qu'est M. Maurelle, parce qu'elle atteste que l'Administration des Ponts et Chaussées n'est pas atteinte de cette phobie des arbres que nous avons vu sévir ailleurs et que ceux-ci, qui sont la magnifique parure de nos routes et de nos avenues, seront, autant qu'il se pourra, soignés et préservés par ses soins sur toutes les voies publiques qui dépendent d'elle. Il est certain qu'elle ne peut pas maintenir ceux qui, soit par leur position, soit par leur vétusté, constituent un danger pour la circulation. Et nous nous permettons de la féliciter et de l'encourager à ne pas céder à des sollicitations particulières qui n'ont parfois avec l'intérêt public qu'un rapport très incertain.

Du bois pour les indigents ? Certes, oui, il faut en fournir autant que l'on pourra. Et nous croyons que l'on peut en trouver de grandes quantités aux environs immédiats de Cahors, où les arbres morts sont nombreux, et peut-être dans quelques îles du Lot, où l'on peut faire d'abondantes coupes sans aucun inconvénient.

La Blanchisserie LAMAIGNÈRE, Gaze-nave Successeur, informe sa fidèle clientèle qu'elle continue, comme par le passé, à exécuter tous les travaux qu'elle voudra bien lui confier, en y apportant tous ses soins.

Blanchisserie LAMAIGNÈRE, 6, faubourg Cabazat (près le pont Valentré), Tél. 281.

AGRESSION DANS UN TRAIN

La police était prévenue vers 19 heures, mardi, qu'une bagarre avait eu lieu dans l'express de Paris, arrivant à Cahors à 19 h. 10.

On demandait le concours de la police et de la gendarmerie.

MM. Reilbac, Commissaire de police, Terret, secrétaire, et 3 agents se rendirent immédiatement à la gare. 3 gendarmes et M. Pons, inspecteur de police de la Sûreté arrivaient en même temps.

Dès l'arrêt du train en gare, les voyageurs étaient contrôlés.

Deux blessés furent transportés à l'hôpital et deux autres voyageurs furent arrêtés. De l'enquête, il résulte que de nombreux « joyeux », récemment démolis, regagnaient leur domicile.

Au moment où l'un d'eux, le nommé Gourlaud, pénétrait dans le W.-C. du train en marche, il était suivi par le nommé Beaumont Edmond, 24 ans, et son cousin Ferreyro Marcel, 25 ans, et tandis qu'un 3^e comparse, le nommé Beaumont, faisait le guet à la porte, Gourlaud était sommé de donner son argent.

Comme il s'y refusait, il fut roué de coups et, peu s'en fallut, qu'il ne fût jeté par la portière.

Beaumont et Beaumont ont été arrêtés en gare de Cahors. Conduits au bureau de police, ils ont été enfermés au violon. Ferreyro a réussi à disparaître dans la foule.

Mercredi, les deux détenus ont été mis à la disposition du Parquet. Ils ont été écroués.

AGRESSION DANS UN TRAIN

La police était prévenue vers 19 heures, mardi, qu'une bagarre avait eu lieu dans l'express de Paris, arrivant à Cahors à 19 h. 10.

On demandait le concours de la police et de la gendarmerie.

MM. Reilbac, Commissaire de police, Terret, secrétaire, et 3 agents se rendirent immédiatement à la gare. 3 gendarmes et M. Pons, inspecteur de police de la Sûreté arrivaient en même temps.

Dès l'arrêt du train en gare, les voyageurs étaient contrôlés.

Deux blessés furent transportés à l'hôpital et deux autres voyageurs furent arrêtés. De l'enquête, il résulte que de nombreux « joyeux », récemment démolis, regagnaient leur domicile.

Au moment où l'un d'eux, le nommé Gourlaud, pénétrait dans le W.-C. du train en marche, il était suivi par le nommé Beaumont Edmond, 24 ans, et son cousin Ferreyro Marcel, 25 ans, et tandis qu'un 3^e comparse, le nommé Beaumont, faisait le guet à la porte, Gourlaud était sommé de donner son argent.

Comme il s'y refusait, il fut roué de coups et, peu s'en fallut, qu'il ne fût jeté par la portière.

Beaumont et Beaumont ont été arrêtés en gare de Cahors. Conduits au bureau de police, ils ont été enfermés au violon. Ferreyro a réussi à disparaître dans la foule.

Mercredi, les deux détenus ont été mis à la disposition du Parquet. Ils ont été écroués.

A PROPOS DU LAIT

Depuis quelques jours, la carte du lait est en vigueur et, seuls les ayants-droit peuvent se procurer la ration quotidienne qu'exige leur état de santé.

Comme c'était prévu, des laitières, chaque jour, après avoir procédé à la distribution à leurs clients, n'ont pas leurs bidons totalement vides et, dès lors, elles portent le surplus de leur lait aux magasins où il est vendu aux personnes munies de leur carte.

Or, des observations sont faites à ce sujet. Il paraîtrait que le lait apporté aux magasins n'est pas conservé dans son bidon; tout naturellement, les laitières le versent dans un récipient approprié.

C'est normal, semble-t-il. Eh bien ! non; des clients prétendent que tous ces laits mélangés risquent fort de « tourner ».

Le fait s'est-il produit ? Dans tous les cas, des acheteurs, lundi matin, faisaient entendre des protestations qu'ils allaient présenter à qui de droit.

On ne connaît pas assez de prendre en considération ces doléances car il sera, semble-t-il, facile, de se rendre compte si elles sont justifiées.

Après tout, c'est une question qui intéresse la santé publique. L. B.

LYCÉE GAMBETTA

Voici la liste des élèves admis au baccalauréat en octobre 1940 :

Section A : Bailles Pierre, Cadiegues Claude, Cangardel Jean, Delanis Robert, Triadou Jean-Claude.

Section A' : Buffet Jean, Couailhaac Henri (mention A.B.), Vergnaud Robert, Vaisières Jean.

Section B : Bergognoux Henri, Calmon Jean.

Philosophie : Daynard Robert, Mention Maurice, Rouquié Robert, Glénadel Jacques.

Math-Elém. : Dellard Louis (mention A.B.), Mention Maurice, Raynal Jacques, Reygasse Max, Milles Cappus Henriette, Combaret Adrienne, M. Blanié Paul.

DANS L'UNIVERSITÉ

Nous apprenons que M. Poux, l'éminent inspecteur général de l'Instruction publique, est admis à la retraite et nommé Inspecteur général honoraire.

M. Poux fit ses débuts comme professeur agrégé des lettres au lycée Gambetta et il a laissé à Cahors des amis qui l'ont fidèlement suivi au cours de sa brillante carrière de professeur. On peut bien rappeler aujourd'hui qu'en cours de son séjour ici, la publication de son livre Petite Ville, si joliment écrit et si finement observé, fit sensation. Depuis lors, tant et tant de choses ont passé dans la vie de M. Poux.

Au moment où M. Poux entre dans l'honorariat, nous tenons à lui exprimer les vœux d'amis qu'il n'a pas oubliés pas plus qu'il n'a été oublié par eux !

PALAIS DES FETES

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain en soirée, à 20 h. 30, qu'aura lieu au Palais des Fêtes la représentation de gala de la comédie de Claude-André Puget.

LES JEURS HEUREUX

Location ouverte.

UNE JEUNE FILLE EST TROUVÉE NOYÉE DANS LE LOT

Mardi, vers 16 h. 30, M. Labarrade, 34 ans, cantonnier à Engliandières, apercevait dans le Lot un corps qui flottait dans l'eau. Il appela aussitôt son voisin, M. Bourdardie.

La gendarmérie de Cahors, prévenue, se rendit sur les lieux. L'heure tardive ne permit pas de retirer le corps; l'opération fut effectuée mercredi.

La victime est Mlle Murat Yvonne, 17 ans, domiciliée à Peyrilles, disparue depuis le 13 octobre.

M. le docteur Mendaïles a procédé aux constatations, mais n'a rien retenu de suspect. On ignore si on se trouve en présence d'un suicide ou d'un accident.

La chasse à Cahors

La chasse, ouverte depuis le 6 octobre, mais deux jours seulement par semaine, a donné, à Cahors, d'assez bons résultats. Les chasseurs, selon l'habitude, ne sont pas mécontents et tous ont rapporté de belles pièces de gibier.

Croyons-les sur parole ! Il semble, cependant, que le nombre de pièces déclarées aux divers bureaux d'octroi devrait être plus élevé.

Voici, en effet, les déclarations du gibier, de l'ouverture au 21 octobre 1940 :

Bureau de La Barre : 6 lièvres, 4 lapins, 2 perdreaux; total : 12.

Pont-Louis-Philippe : 156 lièvres, 165 lapins, 28 perdreaux, 1 caillie, 1 grive, 1 tour; total : 355.

Pont-Neuf : 14 lièvres, 27 lapins, 5 perdreaux; total : 46.

Pont Valentré : 32 lièvres, 23 lapins, 4 perdreaux; total : 59.

Gare des Voyageurs : 2 lièvres; total : 2.

Bureau central : 17 lièvres, 13 lapins, 3 perdreaux; total : 33.

Ainsi, il a été déclaré : 227 lièvres, 232 lapins, 42 perdreaux, 1 caillie, 4 grives, 1 tour; total : 507 pièces de gibier.

C'est honorable ! Sans plus ! Car il est absolument sûr, n'est-ce pas, que toutes les pièces ont été déclarées.

Hygiène publique

Le Commissaire de Police a dressé procès-verbal à M. Emile Mathali, demeurant rue Brives, pour avoir déversé à 23 h. 30 les ordures ménagères sur la voie publique.

— Oh ! qu'il est méchant ! murmura-t-elle. On ne peut lui parler à présent. Qu'est-ce que j'ai bien pu dire qui l'ait froissé pareillement ?... Ce n'est pas un homme, mon mari, c'est une bombe, un détonateur ! Il n'y a pas moyen de le toucher sans qu'il explose !

Immobile devant son couvert, elle pensa longtemps... si longtemps que des larmes finirent par troubler ses grands yeux limpides...

Cependant, au bout d'un moment, comme elle entendait le jeune homme aller et venir dans la chambre voisine, elle se leva d'un bond.

Allait-il déjà partir ?

Sans réfléchir davantage, elle se dirigea vers la chambre de Ruitz. Coûte que coûte, il ne fallait pas laisser s'éloigner son mari sous une aussi mauvaise impression.

Celui-ci avait déjà mis son pardessus. Debout devant la glace de sa chambre, il rectifiait la ligne de sa cravate.

— Miguel, prononça une petite voix humble, prête à toutes les concessions pour amener une détente.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda l'homme, peu affable et sans se retourner.

— Je crois que je vous ai fait de la peine... Je vous assure que ce n'était pas prémédité.

L'Espagnol fit une pause avant de répondre.

— Vous ne m'avez fait aucune peine, assura-t-il froidement.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

PRIX DU BEURRE

Par arrêté préfectoral, le prix du beurre vient d'être ainsi fixé :

Vente en gros : en motte de 10 kg.

Beurre de laiterie : 27 50

Beurre fermier malaxé 1^{re} qualité : 26 »

Beurre fermier malaxé 2^e qualité : 24 »

En pain de 500 gr. et au-dessus

Beurre de laiterie : 28 50

Beurre fermier malaxé 1^{re} qualité : 27 »

Beurre fermier malaxé 2^e qualité : 25 »

Vente au détail

Beurre de laiterie : 36 »

Beurre fermier malaxé 1^{re} qualité : 34 50

Beurre fermier malaxé 2^e qualité : 32 »

PRIX DES FROMAGES

Par arrêté préfectoral, le prix au détail des fromages vient d'être ainsi fixé :

Fromage de Cantal ou de « forme » : 23 »

Fromage bleu d'Auvergne : 23 25

Fromage bleu du Quercy : 26 »

Gruyère Emmenthal et similaires affines : 30 »

LES ALIMENTS DU BÉTAIL

Par décret en date du 12 octobre 1940, les prix des aliments du bétail et produits destinés à la fabrication d'aliments mélangés ou complets, ont été fixés comme suit, au départ des magasins, moulins ou usines (taxe de transaction non comprise) :

Sous-Produits de mouture, 90 fr. le quintal. — Mares de pommes sèches, 45 fr. le quintal. — Sons mélassés, base 19 p. 100 de sucres totaux évalués en glucose mélassé à 48° Clerget, 107 fr. le quintal. — Paille mélassée, base 22 p. 100 de sucres totaux évalués en glucose mélassé à 48° Clerget, 78 fr. 50 le quintal. — Mélasses de sucreries ou de raffineries pour la nourriture animale, base minimum 35° Banné, l'unité sucres totaux dans la mélasse, 92 centimes l'unité. — Paille de blé en bottes, 32 fr. le quintal. — Pailles d'avoine, seigle et orge en bottes, 30 fr. le quintal, majorés d'une prime de conservation de 50 centimes par quintal et par mois à compter du 1^{er} octobre 1940.

Allocations militaires

Les bénéficiaires de l'allocation militaire sont invités à retirer à la mairie (bureau de l'état civil), et dans l'ordre ci-dessous, leur titre de paiement à coupons du 4^e trimestre.

N^o 1 à 500, vendredi 25 octobre; 501 à 1.000, samedi 26 octobre; 1.001 à 1.500, lundi 28 octobre; 1.501 à 2.000, mardi 29 octobre; 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant.

Le certificat d'admission devra être présenté.

Bonne chasse

Dimanche, au cours d'une partie de chasse, M. Rigal, de Belvès, a abattu un renard femelle dans la région de Valprieux.

Dimanche 29 octobre, 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant. Le certificat d'admission devra être présenté.

Dimanche, au cours d'une partie de chasse, M. Rigal, de Belvès, a abattu un renard femelle dans la région de Valprieux.

Dimanche 29 octobre, 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant. Le certificat d'admission devra être présenté.

Dimanche, au cours d'une partie de chasse, M. Rigal, de Belvès, a abattu un renard femelle dans la région de Valprieux.

Dimanche 29 octobre, 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant. Le certificat d'admission devra être présenté.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

Les Sports

LES JEUNES CADOURQUES

Jeunes Cadourques (1) battent U.S. Albais par 8 à 0.

Belle partie jouée devant un public clairsemé mais empreinte de cordialité. Les Cadourques plus rapides et mieux entraînés dominent constamment, aussi les avantis ne manquent pas de concrétiser cet avantage. Quoique dominé, l'U.S. d'Albas joue toujours avec cran et ne ferma jamais le jeu. Sous l'impulsion de son capitaine Delmas (ex-joueur des Cadourques) elle se montra parfois dangereuse, mais les lignes arrières des Cadourques furent intraitables. Belle partie de l'avant-centre ainsi que du goal d'Albas qui firent un match magnifique.

PRIX DES FROMAGES

Par arrêté préfectoral, le prix au détail des fromages vient d'être ainsi fixé :

Fromage de Cantal ou de « forme » : 23 »

Fromage bleu d'Auvergne : 23 25

Fromage bleu du Quercy : 26 »

Gruyère Emmenthal et similaires affines : 30 »

LES ALIMENTS DU BÉTAIL

Par décret en date du 12 octobre 1940, les prix des aliments du bétail et produits destinés à la fabrication d'aliments mélangés ou complets, ont été fixés comme suit, au départ des magasins, moulins ou usines (taxe de transaction non comprise) :

Sous-Produits de mouture, 90 fr. le quintal. — Mares de pommes sèches, 45 fr. le quintal. — Sons mélassés, base 19 p. 100 de sucres totaux évalués en glucose mélassé à 48° Clerget, 107 fr. le quintal. — Paille mélassée, base 22 p. 100 de sucres totaux évalués en glucose mélassé à 48° Clerget, 78 fr. 50 le quintal. — Mélasses de sucreries ou de raffineries pour la nourriture animale, base minimum 35° Banné, l'unité sucres totaux dans la mélasse, 92 centimes l'unité. — Paille de blé en bottes, 32 fr. le quintal. — Pailles d'avoine, seigle et orge en bottes, 30 fr. le quintal, majorés d'une prime de conservation de 50 centimes par quintal et par mois à compter du 1^{er} octobre 1940.

Allocations militaires

Les bénéficiaires de l'allocation militaire sont invités à retirer à la mairie (bureau de l'état civil), et dans l'ordre ci-dessous, leur titre de paiement à coupons du 4^e trimestre.

N^o 1 à 500, vendredi 25 octobre; 501 à 1.000, samedi 26 octobre; 1.001 à 1.500, lundi 28 octobre; 1.501 à 2.000, mardi 29 octobre; 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant.

Le certificat d'admission devra être présenté.

Bonne chasse

Dimanche, au cours d'une partie de chasse, M. Rigal, de Belvès, a abattu un renard femelle dans la région de Valprieux.

Dimanche 29 octobre, 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant. Le certificat d'admission devra être présenté.

Dimanche, au cours d'une partie de chasse, M. Rigal, de Belvès, a abattu un renard femelle dans la région de Valprieux.

Dimanche 29 octobre, 2.001 et au-dessus, mercredi 30 et jour suivant. Le certificat d'admission devra être présenté.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d'un camp) et Orriol Mateneno, ont été arrêtés et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Ils seront internés dans un camp.

Arrestation

A la requête du Parquet de Marseille, la police de Figeac a procédé à l'arrestation du sieur Méninga, 46 ans.

Le sieur Méninga est inculpé d'avoir, à Toulouse, dans le courant du mois de juin 1940, frauduleusement soustrait des pièces d'or françaises et étrangères au préjudice de l'Etat français.

Trouvailles

Il a été trouvé : un pardessus par M. Arnaud ; un porte-carte avec permis de conduire, carte grise et carte de circulation ; un portefeuille par M. Bessières ; un parapluie par M. Faucon ; un tricot par M. Delmas ; un sac à main par Mme Laneyronne ; une somme d'argent par M. Teston.

ARRÊTÉS

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Il était en possession d'une bicyclette qu'il avait volée.

Chute

Au cours de son travail, un ouvrier du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Félix Benézit, glissa et tomba sur une bielle placée sur le sol de l'atelier. Dans la chute, il se blessa au bas-ventre.

Piqure à la main

M. Marcel Langaume, 33 ans, était occupé à réparer un chalet à la Croix-de-Fer, lorsqu'un cours de son travail il se piqua profondément de la main gauche avec un fil de fer servant à retenir un bloc de béton armé.

Etrangers arrêtés

Une rafle de police a été opérée dans divers établissements publics. Deux Espagnols, en situation irrégulière, les nommés Guerrero Garcia et Juan (déjà évadé d